L'UNION FAIT LA FORCE

L'U.R.A.B.A est la structure régionale représentant les P.M.A. (petites et moyennes associations) auprès des Pouvoirs Publics et des Collectivités.

Pour bénéficier de tous les services de l'U.R.A.B.A. et de sa Fédération, la FFBA, il vous suffit de retourner ce bulletin d'adhésion, complété, daté et signé, accompagné de votre règlement de 43 € à l'adresse ci-dessous :

URABA

63 route de Lyon

38140 APPRIEU

Pour toute information complémentaire, téléphonez au

04 76 93 70 02

Ou **uraba@orange.fr**

Permanences

Du lundi au jeudi

9h00 à 12h00

Le vendredi

9h00 à 14h00 non stop

Nous contacter :

URABA

63 route de Lyon – 38140

APPRIEU

04.76.93.70.02

uraba@wanadoo.fr

URABA

UNION RHONE ALPINE DU BENEVOLAT ASSOCIATIF

URABA

au service des associations et des bénévoles

le Coin des Associations

lecoindesasso.fr : annuaire des associations et manifestations

Association déclarée loi 1901 W382000030

Pourquoi l'URABA ?

L'U.R.A.B.A. est une Union Régionale représentant la Fédération Française du Bénévolat Associatif (FFBA) en Rhône Alpes. Son objectif principal est de réunir les associations Rhône Alpines, afin d'aider les bénévoles souvent confrontés à une masse d'obligations et règlements.

Outre sa volonté de promouvoir le bénévolat associatif, l'URABA, souhaite proposer aux associations un soutien plus proche de leurs préoccupations (aide aux déclarations sacem, révision des statuts, formations, ...).

Composée exclusivement de bénévoles ayant une grande expérience associative, l'URABA est le représentant des petites et moyennes associations.

« Née de la base, au service de la base »

Les services

LE BUREAU

Les associations peuvent y téléphoner, écrire pour des conseils, assistance ou demande de modèles et formulaires divers.

PROTOCOLE SACEM *(MUSIQUE)*

Nos adhérents bénéficient :

- D'une réduction générale de 12,5 % sur les tarifs généraux
- D'une autorisation gratuite par an (sous certaines conditions dont :)
  - Être une animation dansante avec buffet ou repas
  - Réservée aux membres et à leur famille sans dépasser 200 personnes
  - Pas de publicité presse et radio
  - Prix de l'entrée inférieur à 30 €
  - Cachet de l'animation (sono ou orchestre) inférieur à 650 €
- D'une commission paritaire (règlement des litiges)

PROTOCOLE SACEM/FFBA *(DANSE)*

Cet accord permet aux associations adhérentes de la FFBA/UDAI de s'acquitter du forfait SACEM/SPRE relatif à la diffusion de musique pendant les cours. Le coût pour l'association est basé sur le nombre d'élèves pratiquants. Pour connaître le montant de l'année en cours s'adresser au 04 76 93 70 02..

PROTOCOLE SACD *(THEATRE AMATEUR)*

- Une réduction globale de près de 31 % sur les tarifs généraux de la SACD

ASSURANCES

- La licence bénévole : individuelle et complémentaire, elle couvre les risques liés à la fonction de dirigeeants
- Assurances groupe FFBA/SMACL : Il est possible de souscrire, après accord sur dossier:
  - ⇒ Une RC (responsabilité civile-association) incluant la couverture des manifestations, la protection juridique, l'assistance,
  - ⇒ les dommages corporels, ...
  - ⇒ Une assurance dommages aux biens, locaux, matériel informatique,
  - ⇒ D'autres garanties sur demande.

Plus d'infos : udai.fr ou benevolat.org

LES FORMATIONS : Gratuites, « présidents/secrétaires », « Trésoriers », « Organisation des manifestations », « Responsabilités et Assurances ».

URABA

Bulletin d'adhésion

Nom de l'association : .....

.....

Commune du Siège social : .....

Département : .....

Activité de l'association : .....

L'association, susnommée, souhaite adhérer à Union Rhône Alpine du Bénévolat.

Elle certifie que son Conseil d'Administration est composé exclusivement de bénévoles, qui poursuivent un objectif désintéressé, sans caractère économique.

Représentée par :

- Nom - Prénom : _
- Fonction dans l'association : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
- Adresse : _
- CP/Ville : _
- Téléphone : ___ ___ ___ ___ ___
- Messagerie : _

L'association s'engage à verser la cotisation (valable jusqu'au 31.12.15) qui est de 43 € .

Fait à **Le**

Signature du Président ou de son représentant